



## POUR Y VOIR PLUS CLAIR

(avec de meilleures lunettes que TraidUnion)

### Cotisation à la mutuelle : une augmentation en vue ?



La situation économique au niveau de notre système de remboursement de frais médicaux se porte assez bien grâce à la bonne gestion du

système. Avec l'inflation, notre assureur avait envisagé de faire une augmentation de 15%

selon TU, on en doute chez S3i car ce n'est pas ce qui a été dit en Commission Santé Prévoyance du CSE Central. Toujours d'après TU, une augmentation de 5% serait envisagée. Supportée par qui ? **Chez S3i, nous souhaitons et l'avons dit en commission, que cette hausse soit supportée par l'employeur.** A suivre et soutenez nous en votant S3i.

### Acquisition des congés payés en situation de maladie

La cour européenne a indiqué que le droit français n'était pas correct et que les personnes en arrêt pour maladie pouvaient acquérir des jours de congés payés. S3i, comme d'autres organisations syndicales, ont souhaité lors de la réunion de préparation du CSE, ajouter cette question pour qu'elle soit traitée au CSE de Septembre. Comme arrivée après les délais de dépôt des questions, une unanimité des présents était nécessaire. Résultat : **Cette question n'a pas pu être posée du fait d'un élu dissident (futur CGT)** présent à la réunion rendant impossible l'ajout à l'ordre du jour.

Vous savez maintenant qui s'occupe de la problématique des salariés.

### Chèques Noël 2023 : la demande S3i d'augmenter la valeur à 140, 150 ou 160 € rejetée par TU et CGT !

Du fait de l'absence d'arbres de Noël, une demande d'augmentation (en compensation) de la valeur des chèques Noël à 130€ a été demandée en CSE. Selon les informations (*données hors réunion du CSE*) du trésorier *encarté TraidUnion*, une réserve de **117.000 €** était disponible et **permettait** d'augmenter dans un 1<sup>er</sup> temps, la valeur des chèques Noël à 130€ en comblant le déficit de trésorerie généré par cette augmentation. **Cette réserve (argent à destination des salariés I2S), aurait permis facilement** de passer la valeur des chèques à 160€ selon les chiffres donnés par le trésorier. Nous avons demandé à rajouter ce point à l'ordre du jour de la réunion.

**Résultat : TraidUnion et CGT ont refusé que la demande S3i, de voter l'augmentation de la valeur des chèques Noël à 140€, 150 ou 160€, soit à l'ordre du jour du CSE. Pour S3i, c'est scandaleux de vouloir économiser de l'argent sur le dos des salariés !**

De là à penser que le trésorier (TU ex CFE/CGC), le secrétaire TU, et la trésorière adjointe TU préparent une nouvelle mandature 2024 avec un matelas confortable ... pour le futur bureau TU ..... sur le dos des activités sociales pour les salariés, .... **RADIN avec les salariés - CARTON ROUGE TU !**

### Retour sur le CSE du mois de Septembre

**Situation économique :** les chiffres sont bons avec un peu de retard sur les objectifs mais supérieurs à ceux de l'année dernière.

Le DSO est un peu plus important, le taux d'intercontrat en baisse, la sous-traitance est au niveau du mois dernier.

Les objectifs du recrutement révisés à fin S1 seront atteints.

Les effectifs sont en baisse, quelques belles affaires ont été gagnées.

### Great place to Work 2024

Une nouvelle enquête sera menée avant la fin de l'année. Ce sera encore l'occasion de mesurer la vie chez Sopra Steria. Ce sera encore l'occasion de pouvoir indiquer si vos rémunérations, la reconnaissance de votre travail, ... sont au rendez-vous dans la société ou pas. Exprimez-vous !

### CRH fin d'année 2023

La campagne des CRH a commencé. C'est un **moment important dans votre vie** professionnelle. Elle va statuer sur votre performance, vos objectifs, souhaits de formation. N'hésitez pas à contacter votre manager opérationnel pour demander une réunion de revue des objectifs si il/elle ne l'a pas fait. C'est aussi l'occasion de parler de l'intitulé de poste indiqué sur votre bulletin de salaire vs l'emploi occupé sur le terrain et le faire évoluer en fonction de votre situation réelle.

### Accord télétravail et nouvelles dispositions pour les aidants

A compter du 21 juillet 2023, l'accord collectif ou la charte sur le télétravail doit comporter une clause relative aux "modalités d'accès au télétravail des salariés aidants d'un enfant, d'un parent ou d'un proche" (Loi n°2023-622 du 19.07.2023).

**Une négociation entre AVENIR, TraidUnion et CFDT et la direction s'est tenue pour définir les modalités à adopter à ce sujet dans l'entreprise. Résultat : aucune avancée, rien !!**

Les personnes concernées devront encore attendre. Chez S3i, nous sommes révoltés de cette situation. Si vous voulez vraiment que cela change, votez utile entre le 07 et 14 novembre 2023.

Mon précieux, je veux le garder que pour moi et dire aux salariés qu'on a bien géré leur argent qu'on n'a pas dépensé pour eux !!!!

C'est la lutte finale, je ne fais confiance qu'aux TU sans défendre les intérêts des salariés !!!



CGT



Ou peut-être parce tu n'as rien compris !!

**Vous voyez qui défend vos intérêts !!!! En tout cas, ni TU, ni CGT.**

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.S3i-france.com>

Abonnez vous à notre Newsletter : <http://www.S3i-france.com/nous-contacter>  
 Pour nous contacter : [contact@S3i-france.com](mailto:contact@S3i-france.com)